



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité  
et de l'eau

Mairie de SILLEGNY

1 place de l'Église

57420 SILLEGNY

Dossier suivi par : Romain DECCO  
Tél. : 03 87 34 33 64  
Fax : 03 87 34 33 23  
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr  
Réf. : RD/RS ASPE-L9

Objet : **Dossier de déclaration concernant le rejet d'eaux  
pluviales du lotissement "Le Verger St Martin"  
sur la commune de SILLEGNY**

Metz, le 21 juillet 2015

P. J. : 1 dossier  
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Rejet d'eaux pluviales du lotissement "Le Verger St Martin"  
sur la commune de SILLEGNY**

Ce dossier a été déposé par :

SNC Foncier Conseil  
ZA du Serroir  
BP 24  
54690 LAY SAINT CHRISTOPHE

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- un exemplaire du « **récepissé de déclaration n°57-2015-00054** » en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU

CHANTAL BICHLER